

ANNEE 2017  
DELIBERATION N°

**20170058**

SEANCE PUBLIQUE DU 27 DECEMBRE 2017

Date de convocation : 19 décembre 2017

Date d'affichage : 29 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

Vote : 16 (dont 3 pouvoirs)

Pour : 16 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille dix-sept, le 27 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 décembre 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

M. Paul BAUDRY, Maire, et Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Marie-Dominique GAY, Sophie DELETTRE, Annie UHALDEBORDE, Brigitte ETCHEVERRY.

Ms Francis DAVRIL, Michel LAHORGUE, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Pierre SORHAITS, Michel GONY.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Claude YAOUANC (pouvoir à Mme BONZON), Mme Valérie RECARTE (pouvoir à Mme GAY), Mme Dominique VIGIER (pouvoir à M. SORHAITS) Non signée par Mme Vigier.

Absents excusés :

Ms Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU, Mme Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : M. Michel LAHORGUE.

**Objet : Convention pour l'entretien du stade intercommunal Mendibista avec la commune d'Arcangues**

Le Maire rappelle qu'une convention avait été signée avec la commune d'Arcangues pour la répartition des frais de l'entretien du stade intercommunal.

Aussi, compte-tenu de l'évolution des charges, en raison notamment de la création d'un terrain supplémentaire, il a été décidé de la réactualiser.

La commune d'Arcangues s'engage à participer financièrement aux frais engagés à hauteur de 50%.

Cette convention, dont le modèle est fourni en annexe, a pour objet de fixer le cadre règlementaire et les conditions financières de la participation de la commune d'Arcangues.

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- **APRES** en avoir délibéré,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune d'Arcangues pour l'entretien du stade intercommunal.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**



Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,  
Publié et rendu exécutoire le : 29/12/2017